



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

D I C R I M

Apprenons les bons gestes !

COMMUNE DE SAINT-LEONARD

Le mot du Maire

La sécurité des habitants de SAINT-LEONARD est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

Les risques majeurs que notre commune peut subir, nous les connaissons, nous devons tout faire pour les minimiser, mais si nous ne pouvons les maîtriser, nous devons les prévenir et préparer la population à cette éventualité.

Inondations, transport de matières dangereuses, séisme et autres événements exceptionnels peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité et à la salubrité publique.

L'article L.125-2 du Code de l'Environnement stipule « Le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ». Nous avons rédigé un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui informe la population des risques majeurs identifiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement.

Ce DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lesquels vous êtes alertés régulièrement par les services de l'état et les médias.

En complément de ce DICRIM, la commune a élaboré sur la base de critères précis, un Plan Communal de Sauvegarde qui apporte une méthodologie et des outils pour répondre aux situations de crise. Il permet d'apporter des réponses concrètes en cas d'atteinte à la sécurité des biens et des personnes ou à l'environnement.

A tout moment, vous et vos proches pouvez être concernés par ces catastrophes, il est important que vous soyez dès à présent conscients du danger qui peut arriver, afin que vous puissiez acquérir les bons comportements et réflexes qui sauvent.

Seule cette exigence permettra à chacun de nous, en cas de crise, d'adopter le comportement adéquat pour ne mettre en danger ni sa vie, ni celle des autres.

Je vous invite à lire attentivement ce fascicule et à le conserver.

Le risque zéro n'existant pas, nous nous devons de faire de notre sécurité l'affaire de tous.

Votre Maire,

Jean-Loup LESAFFRE

L'ALERTE

► Les moyens communaux de diffusion de l'alerte auprès de la population

En fonction du risque, les moyens techniques et humains seront adaptés :

- Message d'alerte diffusé par le haut-parleur du véhicule au service technique.
Exemple : « ATTENTION, risque d'inondation, prenez les dispositions nécessaires... »
- Sur place, le porte à porte des référents nommés par secteur, repris sur une liste mise à jour régulièrement.
- Contact par téléphone des entreprises de la zone industrielle grâce à une liste mise à jour régulièrement.

En cas d'évènement nécessitant une évacuation, la commune prend en charge si besoin et avec l'aide des équipes de secours l'évacuation des personnes, le ravitaillement et l'hébergement d'urgence.

Quels risques majeurs à SAINT-LEONARD ?

Risques naturels :

- Inondation
- Sismicité
- phénomènes climatiques

Risques technologiques :

- transport de matières dangereuses

L'INFORMATION PREVENTIVE

L'article L125-2 du code de l'environnement a instauré le droit à l'information des citoyens sur :

- Les risques majeurs auxquels ils sont soumis sur tout ou partie du territoire,
- Les mesures de prévention,
- Les modalités d'alerte,
- Les mesures prises par la commune pour gérer le risque.

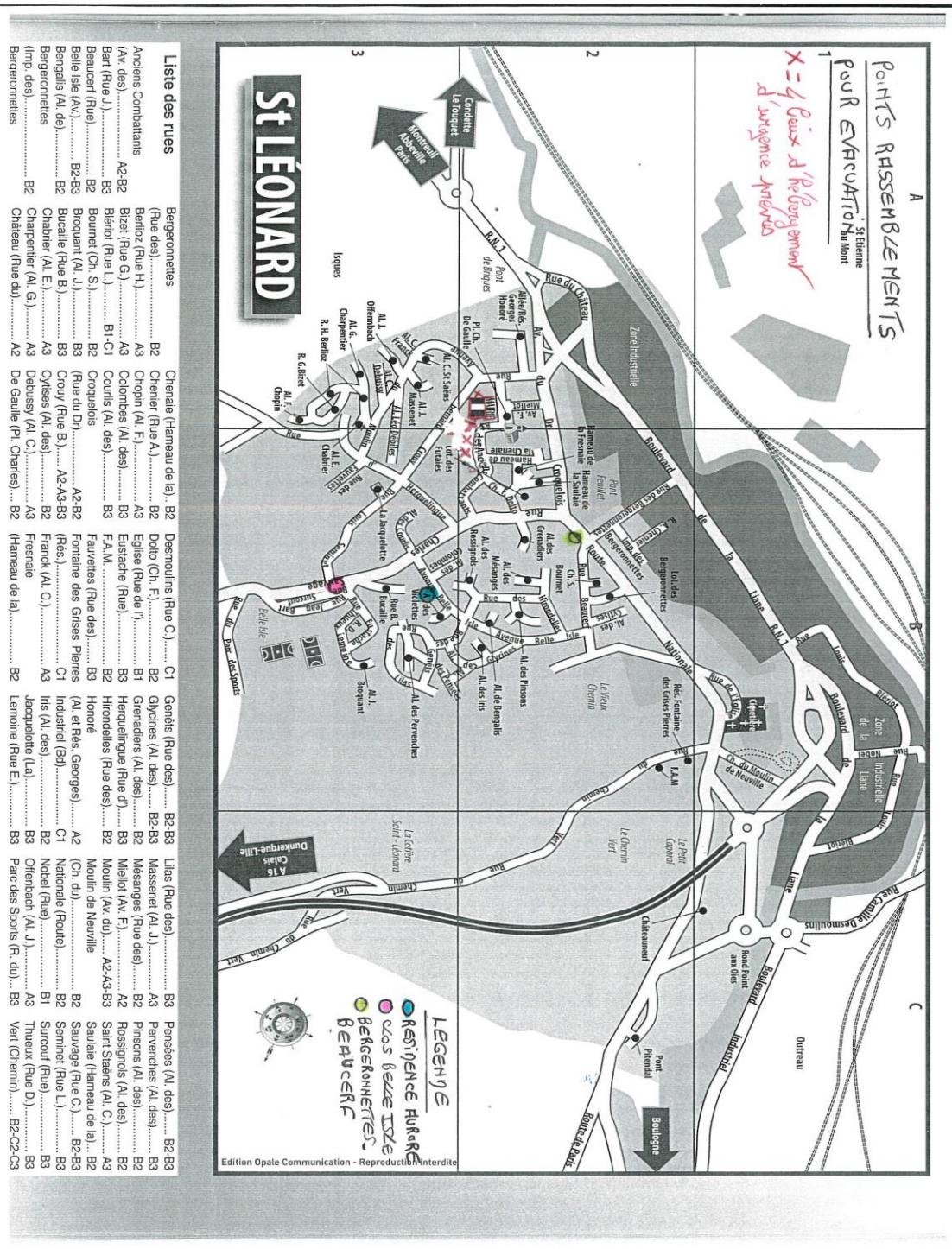
LE DICRIM a été réalisé dans le but de :

- Décrire les actions de prévention mises en place par la municipalité pour réduire les effets d'un risque majeur pour les personnes et sur les biens,
- Informer sur les consignes de sécurité à respecter.

Comment s'organise la commune en cas de crise ?

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

C'est un dispositif élaboré par la mairie et mis à jour annuellement qui permet de s'organiser, en cas d'alerte, de mettre en place les mesures pour informer la population, les états d'urgence suivant l'importance de l'évènement.





INONDATION

La commune peut être exposée aux crues des cours d'eau suivants :

- La Liane ;
- Rivière d'Echinghen ;
- Ruisseau des APO

AVANT

- Stationnez les véhicules sur des points hauts
- Mettez hors d'eau meubles, produits polluants, objets précieux
Coupez gaz et électricité
- Fermez portes, fenêtres et aérations (sacs de sables, batardeaux, etc.)
- Suivez les consignes données par les autorités

PENDANT

- Si la montée des eaux est brutale, réfugiez-vous sur un point haut (étages,...)
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront en sécurité avec les enseignants.
- Libérez les lignes (fixes ou portables) pour les secours
- N'entreprenez une évacuation que si vous y êtes forcés

APRES

- Évaluez les dommages et contactez votre assureur
- Dans votre maison désinfectez, aérez, chauffez dès que possible, ne rétablissez le courant qu'après avis d'un technicien compétent
- Informez les autorités de tout danger

LES BONS REFLEXES





LES PHENOMENES CLIMATIQUES

Météo France couvre ces dangers (tempête, orage, verglas...) par une carte météo où se situe notre département. Les 2 vigilances dangereuses sont orange et rouge.

- En cas d'alerte **Orange** : des phénomènes dangereux sont prévus, soyez très vigilant.
- En cas d'alerte **Rouge** : Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, une vigilance absolue s'impose.

AVANT

→ Limitez vos déplacements, soyez prudent

En cas de tempête, orage :

- Mettez à l'abri ou fixez les objets susceptibles d'être emportés
- Abritez-vous hors des zones boisées

PENDANT

En cas de tempête, orage :

- Limitez votre vitesse sur route
- Débranchez les appareils électriques et évitez le téléphone
- N'intervenez pas sur les toitures, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers à l'extérieur.

EN CAS D'ALERTE ROUGE :

- Restez chez vous
- Le cas échéant, gagnez un abri dur et n'en sortez pas.
- En véhicule, arrêtez-vous en sécurité et restez à l'intérieur

LES BONS REFLEXES





TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

La commune est traversée par des axes routiers où le transport de matières dangereuses est autorisé. Il s'agit de la descente A16 Port, viaduc d'Echinghen et la D901 : boulevard de la Liane.

AVANT

→ Identifiez un convoi de matières dangereuses : repérez les signalisations apposées sur les camions.

PENDANT

Témoin d'un accident, que faire ?

→ Donner l'alerte aux services de secours (18 ou 112) en précisant les numéros apposés sur une plaque orange à l'avant et à l'arrière du camion (code danger et code matière)

→ En cas de feu ou de fuite, éloignez-vous et faites éloigner les personnes à proximité. Ne touchez pas au produit

→ Ne fumez pas

→ Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale

Si vous apercevez un nuage toxique, que faire ?

→ Rejoignez un bâtiment le plus proche

LES BONS REFLEXES



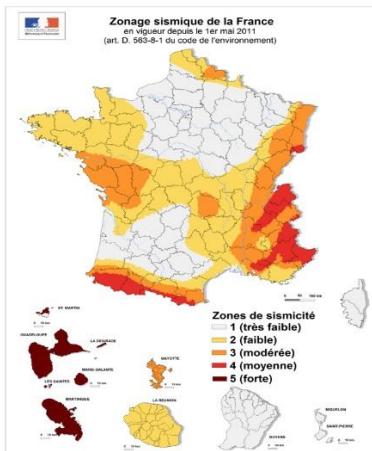


LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme, ou tremblement de terre, est une vibration du sol causée par une cassure en profondeur de l'écorce terrestre.

Le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010, entré en vigueur le 1^{er} mai 2011, établit un nouveau zonage sismique de la France et détermine cinq zones de sismicité croissante, pour l'application des règles de construction parasismiques et pour l'information des populations.

Notre commune si situe en zone de sismicité : 2 (faible).



QUE FAIRE FACE AU RISQUE ?

PENDANT

- **A l'intérieur d'un bâtiment** : se mettre sous un meuble solide et éviter la proximité des fenêtres ou baies vitrées
- **Dans la rue** : éloignez-vous des bâtiments et des lignes électriques
- **En voiture** : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses

APRES

Après la première secousse, se méfier des répliques, il peut y avoir d'autres secousses. Si possible, couper l'eau, l'électricité et le gaz. Ne provoquez pas d'étincelle et sortir rapidement du bâtiment.



LES NUMEROS UTILES

MAIRIE : Tél : 03.21.92.21.00

Fax : 03.21.92.01.43

Email mairie@ville-stleonard.fr

Numéros d'urgence :

- Pompiers : 18 ou 112
- Gendarmerie : 17
- SAMU : 15

Autre numéro : Météo France : 08.99.71.02.62
17 – Bd Sainte Beuve à BOULOGNE SUR MER